

Contrat Uniforme d'Utilisation Matériel Roulant Ferroviaire Préservé

FORMULAIRE D'ADHESION

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site www.cuu-mrfp.fr.

La structure mentionnée ci-après:

	•					
Nom AS BB25500	_ Association de Sauvegarde d'une Locomotive de type BB 25500					
Adresse 3 Rue des	Corroyeurs _ BAL Z3 _ 21000 DIJON					
Forme juridique	Association Loi 1901					
Représentée par	Aurélien QUATREPOINT					
En qualité de Président						
E-mail de contact	aurelien.quatrepoint@laposte.net					

déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que

\square Entreprise	ferroviaire	(EF)	détentrice	d'un	certificat	de	sécurité	pour	le	transport	de
_ voyageurs ¹											

☐ Entreprise ferroviaire (EF) autre²

Détenteur (D) adhérent de l'UNECTO (préciser votre MDV : ASBB

☐ Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs

avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.

Date: Le 18 mars 2025

Nom: QUATREPOINT

Signature:

A. QUATREPOANT



Formulaire à renvoyer à l'UNECTO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail <u>cuu@unecto.fr</u>. L'UNECTO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

¹ Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

² Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement